

MAIRIE DE CHARTAINVILLIERS
28130**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE****N° 2025 / 08****Campagne d'identification et de stérilisation des chats errants**

LE MAIRE DE CHARTAINVILLIERS,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales
Vu le code général des Collectivités locales, notamment les articles L2122-24, L2212-1 et L2212-2

Vu l'article L211-22, L211-27, L 214-3 et R*214-3 du code rural donnant pouvoir de faire procéder à la capture de chats non identifiés et vivants en groupe

Considérant le danger pour les personnes ou les animaux domestiques que représente cette invasion de chats sauvages,

Considérant que la population féline s'agrandit de manière importante

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité et la salubrité publiques

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour lutter contre la divagation des chats dont le propriétaire n'est pas identifié et d'assurer la propreté des lieux publics

Considérant que la ville de Chartainvilliers a signé une convention de trappage avec la fourrière départementale et une convention de prise en charge à 50% des frais vétérinaire par la fondation 30 millions d'amis

ARRETE

Article 1 : Les chats non identifiés vivant en groupe dans des lieux publics de la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.214-5 du code rural, préalablement à leur relâcher dans les mêmes lieux. Ces captures auront lieu secteur « Impasse du Repos »

Article 2 : Il est prévu plusieurs opérations de capture à compter du 15 Avril 2025. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

Article 3 : L'identification de ces chats sera réalisée au nom de la fondation 30 Millions d'amis.

Article 4 : La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de la fondation de protection 30 millions d'amis

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie

Ampliation est adressée au

- Procureur de la République
- Représentant de l'Etat

A CHARTAINVILLIERS, le 08 Avril 2025

Alain BOUTIN
Maire

